## BENGY SUR CRAON



Téléphone 02 48 59 23 42 Télécopie 02 48 59 10 06

## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 16 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le jeudi seize juin, à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis DURAND, maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Denis DURAND, maire, Ghislaine LEGROS, Guy GAUDRY, Christian MATHAULT et Loïc GRIETTE, adjoints, Bernadette GRIPPON, Julien DUCHALAIS, Marie Christine MOITY, Arnaud COUSIN, Sébastien JONARD, Sylviane MORAISIN, Marilyne PETIT, Laurent FONTAINE, Stéphanie DABURON et Florence GRZESIK.

Mme Stéphanie DABURON a été élu secrétaire de séance.

### TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE

Monsieur le maire fait état au conseil des devis reçus par la commune pour les travaux de réaménagement de la Poste.

Des négociations sont à poursuivre pour finaliser le projet et lancer les travaux.

D'autre part, monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que des subventions complémentaires ont été obtenues pour le bureau de Poste et qu'en conséquence il est nécessaire de procéder à des ajustements ou à des abondements comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATION 0027 - bureau de poste

DEPENSES		RECETTES			
Compte	Nature de la dépense	Montant des crédits	Compte	Nature de la recette	Montant des crédits
2135	Travaux accessibilité et aménagement	+ 4000.00	1321	Subvention DETR	+ 1 000.00
			1328	Subvention La Poste	+ 3000.00
	TOTAL	+ 4 000.00		TOTAL	+ 4000.00

Le conseil municipal approuve les augmentations de crédits et recettes ci-dessus.

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
10 VOIX I COIX	0 VOIX CONTRE	UADSIENTION

### TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

La commission municipale « bâtiments » a fait une visite de tous les logements et bâtiments communaux (extérieurs).

Un diagnostic a été réalisé. Un état de priorité des travaux à entreprendre sera établi suivant le caractère d'urgence et l'enveloppe budgétaire.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « CHEMINS ET VOIRIE »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission « chemins et voirie » s'est réunie pour établir un diagnostic de l'état des voies communales.

A l'issue de cette réunion, l'agence d'ingénierie départementale a effectué une visite sur place pour faire un état des lieux des réfections à entreprendre et estimer le coût des travaux.

Le compte-rendu de cette visite et l'estimation financière sont en cours.

Un état de priorité des travaux de réfection à entreprendre sera établi suivant le caractère d'urgence et l'enveloppe budgétaire

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION CHEMINS ET VOIRIE**

Il est proposé au conseil de compléter la liste des membres de la commission « chemins et voirie » en y adjoignant un membre supplémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur Julien DUCHALAIS membre de cette commission désormais composée comme suit :

- Monsieur Guy GAUDRY
- Monsieur Arnaud COUSIN
- Monsieur Laurent FONTAINE
- Monsieur Julien DUCHALAIS

### Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux intempéries et inondations survenues sur la commune les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SOLLICITE de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations survenues sur le territoire communal les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande communale auprès de la Préfecture du Cher et à engager toutes démarches afférentes à cette affaire

A 1			
Ado	nta	nar	
Auu	DIC	vai	

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION

### PERSONNEL COMMUNAL

#### PROROGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT « AVENIR » CONCLU EN 2013

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le contrat « Avenir » conclu en 2013 se termine le 31 juillet 2016. Les missions de ce contrat sont les suivantes : accompagnement des élèves à la cantine scolaire, entretien des locaux scolaires, animation des Nouvelles Activités Périscolaires, prise en charge des enfants durant la garderie périscolaire et entretien de la voirie en dehors des périodes scolaires.

Afin d'assurer la continuité des missions inhérentes à ce contrat pour lesquelles une convention a été signée avec l'Etat, monsieur le maire informe qu'il a sollicité auprès de la DIRECCTE une prorogation d'un an de la durée de ce contrat dans les mêmes conditions qu'initialement prévues et soumet sa proposition au conseil municipal.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la proposition du maire pour proroger d'un an la durée du contrat « Avenir » dont les missions sont rappelées plus haut, dans les mêmes conditions qu'initialement prévues,
- donne tous pouvoirs au maire pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

## SIGNATURE D'UN CONTRAT AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES A RAISON DE 28 HEURES PAR SEMAINE

Monsieur le maire rappelle la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d' « Avenir » en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012 facilitant l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi.

Dans ces conditions, afin de permettre à un jeune de 16 à 25 ans de bénéficier de cette disposition, monsieur le maire propose de conclure un nouveau contrat « Avenir » avec l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

Le titulaire de ce contrat assurerait la fonction d'agent des espaces verts aux services techniques, avec une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du maire et lui donne tous pouvoirs pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

### **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une requête du Tribunal Administratif d'Orléans relative à l'attribution du régime indemnitaire de Monsieur Philippe PERRIN, agent communal.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à assurer la défense des intérêts de la commune et à recourir à l'assistance de Maître SYLVESTRE, avocat à Bourges, pour assister la commune à l'instance qui est pendante devant le Tribunal administratif d'Orléans.

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE :
- 1°) d'adopter le principe, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, de participer au financement de la protection sociale complémentaire relative au risque santé et prévoyance des agents de la collectivité.
- 2°) de solliciter l'avis du Comité technique pour la mise en œuvre de cette disposition,
- 3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à :
  - 5 € pour le risque santé avec application au 1 er juillet 2016 ;
  - 5 € pour le risque prévoyance avec application au 1 er janvier 2017.
- PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

#### **QUESTIONS DIVERSES**

# DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 5 février 2016 par laquelle la commune a décidé de programmer les travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Bourges et sollicité l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

En réponse, la Préfecture du cher a refusé l'octroi de cette subvention en raison de l'avis défavorable de la Direction Départementale des Territoires émis pour cause de dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement.

A ce titre, il convient de réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement et de procéder ensuite à la résorption des dysfonctionnements de ce dernier avant d'engager des travaux d'extension.

Pour la réalisation de ce diagnostic, Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des aides bonifiées qu'elle peut attribuer sur le  $10^{\mathrm{ème}}$  programme d'intervention (2013-2018).

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

taopto par .				
15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION		

### REPRISE DE COMMERCE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la fermeture de la boulangerie et du restaurant « Le Cheval Blanc », la mairie a entrepris des démarches de publicité pour la reprise de ces deux commerces.

Des annonces ont donc été publiées sur « Le bon coin » et par « SOS village TF1 » en envisageant la possibilité de regrouper ces deux commerces sur le site du restaurant « Le Cheval Blanc ».

Plusieurs personnes ont proposé leur candidature pour l'achat du fonds et du matériel.

La mairie devrait acheter les murs et les mettre en location par bail communal.

Pour cela, une estimation a été demandée au service des Domaines et des subventions pourront être obtenues par le Pays Loire Val d'Aubois.

Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre des demandes en ce sens.

#### LOTISSEMENT DU PATUREAU NEUF

Monsieur le maire fait état aux membres du conseil de l'avancement des réservations et ventes des lots au lotissement « Le Pâtureau Neuf ».

A ce jour, dix lots ont été vendus et un lot est réservé.

### VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE SECTION AD N°56 SIS ROUTE DES LOGES

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de particuliers, qui souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle de terrain communal sis route des loges, cadastrée AD n°56, en vue d'un projet de construction d'une maison individuelle.

Il informe le conseil que cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune, qu'elle a une superficie totale de 3 837 m2 et qu'elle n'est utilisée par la commune que dans sa partie haute.

D'autre part, il précise à l'assemblée que les éventuels acquéreurs souhaiteraient un terrain d'une surface de 1000 à 1050 m2.

Le terrain est desservi par une voie communale, route des Loges, par les réseaux d'eau, d'électricité et de gaz naturel. En revanche, il n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif d'eaux usées.

A ce titre, il propose au conseil municipal un prix de vente fixé à 15 € le m² et propose que les frais de géomètre relatifs au bornage du terrain soient pris en charge par la commune.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 50, sis route des loges dans sa partie basse à condition que soit conservé un accès à la partie haute du terrain,

ACCEPTE en cas de conclusion de cette vente d'engager des frais de géomètre pour le bornage du terrain, ces derniers étant pris en charge par la commune, pour une surface de 1000 à 1200 m<sup>2</sup> en fonction de ce qui est réalisable dans son découpage,

FIXE le prix de vente de cette parcelle à 15 € le m<sup>2</sup>.

AUTORISE le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION	

### SUPPRESSION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE LE MERCREDI

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de la réunion de la caisse des écoles du 26 mai 2016, il a été proposé de supprimer le service de restauration scolaire le mercredi midi compte tenu du peu d'enfants la fréquentant et du coût que cela représente en matière de charge de personnel pour la commune.

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de supprimer le service de restauration scolaire le mercredi midi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION

#### **NOUVEAU SITE INTERNET EN LIGNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après plusieurs mois de travail, le nouveau site internet de la commune est en ligne.

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de consultation des bureaux d'étude pour la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme est en cours.

Cette consultation est réalisée conjointement avec les communes de Nérondes et Cornusse pour en réduire le coût.

## MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le conseil municipal.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bengy-sur-Craon est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine :

Considérant que la commune de Bengy-sur-Craon souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

Article unique : apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

### **OPERATION DESHERBAGE**

Suite au problème rencontré par l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et les conséquences en matière d'entretien de la voirie communale, Madame Sylviane MORAISIN propose que soit organisée une journée « désherbage » basée sur le volontariat.

Cette proposition sera étudiée par la commission « environnement » pour en étudier les modalités.

Le maire,

Denis DURAND.